

**DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE**  
**SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA BANQUE DE TUNISIE**

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel, qui détenait directement 22 500 000 actions et droits de vote représentant 20 % du capital de la Banque de Tunisie, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 11 Janvier 2013, le seuil de 20 % du capital et ce, suite à l'acquisition par voie d'enregistrement en bourse de 14 633 340 actions, représentant 13,007 % du capital.

Suite à cette acquisition, le déclarant détient actuellement 37 133 340 actions, représentant 33,007 % du capital.

- Le déclarant se réserve la possibilité de renforcer sa participation en fonction des opportunités, sans intention d'acquérir le contrôle ;
- Le déclarant dispose déjà de deux représentants au conseil d'administration de la société et n'envisage pas de demander la nomination de représentants supplémentaires à ce stade.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par le déclarant, le 16 Janvier 2013.